
ATTESTATION DES RESSOURCES FINANCIERES A TRANSMETTRE

Pour les ressources financières sur l'année universitaire 2018/2019, veuillez transmettre le document requis :

Pour les salariés et ceux qui sont financés pour leur thèse,

le contrat de travail ou attestation employeur dans lequel sont mentionnés les dates de début et les dates de fin de contrat ou mention du terme « contrat de travail à durée indéterminée » ou CDI

les arrêtés de nominations

les pv d'installation

les attestations de bourses sur lesquelles sont mentionnées les dates de début et de fin

Nota : les documents couvrant des dates de ressources financières antérieures à l'année universitaire 2018/2019 ne pourront être pris en compte

L'attestation doit être datée et signée

Pour les doctorants non salariés

Attestation d'exercice d'une profession libérale

Attestation de financement parental pour l'année universitaire 2018/2019 (le cas échéant, une attestation sur l'honneur reprenant les informations requises peut être transmise)

Attestation de financement du conjoint pour l'année universitaire 2018/2019 (le cas échéant, une attestation sur l'honneur reprenant les informations requises peut être transmise)

Attestation d'ouverture de droits du Pôle emploi sur laquelle est indiquée la période couverte

Attestation de chômage

Nota : les documents couvrant des dates de ressources financières antérieures à l'année universitaire 2018/2019 ne pourront être pris en compte

L'attestation doit être datée et signée